

Promotion allaitement maternel Suisse

Démission de la présidente Ursula Zybach

Après de nombreuses années au service de Promotion allaitement maternel Suisse, Ursula Zybach quittera sa fonction de présidente du conseil de fondation au terme de son mandat, en avril 2019. La conseillère nationale Yvonne Feri s'est déclarée prête à prendre sa succession.

Depuis la création de la fondation en l'an 2000, Ursula Zybach s'est mis au service de Promotion allaitement maternel Suisse. Elle a été présidente du conseil de fondation depuis 2007. Au cours de ces 18 ans, Ursula Zybach a apporté de précieuses impulsions et a contribué, grâce à ses profondes connaissances et sa large expérience, de manière significative au développement de la fondation. De la brochure d'allaitement qui connaît un grand succès à la bande dessinée « Nouveaux horizons », en passant par le matériel d'information pour les mères comme pour les pères ou les aide-mémoire en différentes langues, dont le tamoul, l'arabe ou l'albanais : Ursula Zybach a considéré et mis en valeur toute l'étendue du thème de la promotion de l'allaitement maternel. Son grand engagement pour la fondation va nous manquer.

Nous sommes ravis de pouvoir annoncer que Yvonne Feri, représentante du canton d'Argovie au Conseil national, a consenti de prendre la succession d'Ursula Zybach. Yvonne Feri a déjà défendu les intérêts de Promotion allaitement maternel Suisse sur le plan national, entre autres en déposant une motion qui exige d'appliquer les restrictions de la publicité non seulement aux préparations pour nourrissons, mais également aux préparations de suite.

Une fondation bénéficiant d'un large soutien

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert également de plateforme d'informations pour les parents. Soutenue par 15 organisations nationales (dont la FMH, la Croix-rouge Suisse, l'UNICEF et l'OFSP), elle s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Son objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les (quatre à) six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément. La décision personnelle des parents de renoncer à l'allaitement, pour des raisons médicales ou autres, est entièrement respectée. Vous trouverez des informations détaillées sur le site Internet allaite.ch.

Renseignements supplémentaires : Christine Brennan, directrice,
christine.brennan@allaite.ch